

Techniques de gouvernement et mécanismes de pouvoir en éducation physique et sportive depuis 1945

Clémence LEBOSSÉ (POLEN – IREDU)

Introduction

L'EPS est une discipline qui met en scène le corps, traversé par un ensemble de significations et de valeurs, pensé et façonné par l'environnement social et culturel. L'éducation physique, c'est l'éducation du corps, du physique, c'est l'éducation corporelle. Cette discipline d'enseignement apparaît comme le lieu d'observation privilégié de la société puisque c'est par elle que l'individu et plus particulièrement l'enfant, intériorise les normes et les valeurs propres à chaque société. Elle a un rôle d'incorporation des normes relatives à la santé, aux comportements citoyens et aux rôles socio-sexués par exemple. Ces normes s'incorporent de manières différentes selon l'époque envisagée. En ce sens, Georges Vigarello montre comment la main de l'éducateur est visible pour redresser les corps au 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Mais il souligne aussi une rupture décisive qui s'opère dans les années 1950 avec l'avènement du discours psychologique : « *l'univers des sciences humaines est venu recomposer les représentations comme les pratiques du corps* »¹. L'évolution est notable entre 1945 et 1958. Le corps semble devenir un donné psychologique qu'il faut étudier, mesurer, guider mais aussi parfois contraindre tant par des modes de contrôles directif que des régulations issue d'un registre plus suggestif, pour inciter les élèves à agir dans un sens prescrit. Aussi, d'une manière très générale et du point de vue de ce rôle d'incorporation, notre travail propose de s'intéresser à la gestion des individus et de la population, à la manière dont est organisée et régulée leur conduite.

Nous rejoignons ici les influences théoriques foucaaldiennes² reprises dans les travaux récents qui s'intéressent à ces questions de pouvoir et à l'émergence d'une nouvelle

¹ Georges Vigarello, *Le corps redressé: histoire d'un pouvoir pédagogique*, Armand Colin (Paris, 2001), 204.

² Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique: cours au Collège de France (1978-1979)*, éd. par François Ewald, Alessandro Fontana, et Michel Senellart, EHESS : Gallimard : Seuil, Hautes Études (Paris, 2004).

gouvernementalité de type néolibéral, tels que François Denord³, Christian Laval⁴, Pierre Dardot et Christian Laval⁵. Ainsi, d'une manière générale, notre étude s'inscrit dans une étude plus large du pouvoir, au sens foucauldien du terme. Il s'agit d'étudier les nouvelles formes de rationalité, comprise comme ce qui « *programme et oriente l'ensemble de la conduite humaine* »⁶, qui opèrent depuis la Libération en France à partir de l'analyse de l'exercice du pouvoir fonctionnant en chaîne du haut (action gouvernementale) jusqu'en bas (élève) dont les inspecteurs et les enseignants constituent les relais médian. Ainsi, notre travail de recherche consiste à analyser ce qui tend à structurer et organiser l'action des gouvernants tout autant que la conduite des gouvernés et à étudier les multiples formes de l'activité par lesquelles les hommes entendent mener la conduite d'autres hommes (les gouverner). Pour cela, il s'agit de débusquer en particulier la rationalité de type néolibérale qui est entendue comme une rationalité gouvernementale, un art de gouverner qui repose sur les principes formels d'une économie de marché⁷ et qui se déploie comme une logique normative depuis l'État jusqu'au plus intime de la subjectivité⁸.

Nous procédons à un relevé d'indices, d'indicateurs, de procédés, de principes que nous regroupons sous l'appellation *mécanismes de pouvoir*⁹ pour montrer comment fonctionne ce type de pouvoir qui agit sur les individus de manière de plus en plus indirecte, selon cette logique « *qui consiste à diriger indirectement la conduite est l'horizon des stratégies néolibérales de promotion de la « liberté de choisir* ». (...) *Tout le secret de l'art du pouvoir (...) est de faire en sorte que l'individu poursuive son intérêt comme si c'était son devoir et inversement* »¹⁰. En ce sens, *laisser libre court à la personnalité* ou encore

³ François Denord, *Le néo-libéralisme à la française: histoire d'une idéologie politique*, Agone (Marseille, 2016); François Denord, « Néo-libéralisme et « économie sociale de marché »: les origines intellectuelles de la politique européenne de la concurrence (1930-1950) », *Histoire, économie & société* 27e année, n° 1 (2008): 23-33; François Denord, Rachel Knaebel, et Pierre Rimbart, « L'ordolibéralisme allemand, cage de fer pour le Vieux Continent », *Le Monde diplomatique*, 8 août 2015.

⁴ Christian Laval, *L'homme économique: essai sur les racines du néolibéralisme*, Gallimard (Paris, 2007); Christian Laval, *Foucault, Bourdieu et la question néolibérale*, La Découverte (Paris, 2018).

⁵ Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde: essai sur la société néolibérale* (Paris: la Découverte, 2009); Pierre Dardot et Christian Laval, « Néolibéralisme et subjectivation capitaliste », *Cités*, n° 41 (2010): 35-50.

⁶ Michel Foucault, « Foucault étudie la raison d'État », in *Dits et écrits II, 1976-1988*, Gallimard, Quarto (Paris, 2001), 803.

⁷ Foucault, *op. cit.*

⁸ Dardot et Laval, *op.cit.*

⁹ Compris comme autant de techniques de gouvernement pour influencer sur la conduite des autres.

¹⁰ Dardot et Laval, *op.cit.*, p. 300.

libérer/contraindre et assujettir semblent autant de mécanismes de pouvoir¹¹ destinés à développer la capacité des individus à s'auto-gouverner (auto-limitation, auto-discipline). Si notre travail de doctorat vise à traduire l'évolution de ces mécanismes jusqu'au début du XXIème siècle, notre analyse se limite pour l'instant à une première partie investiguant la période de la Libération jusqu'à l'aube de la Vème République, celle d'un État interventionniste visant la modernisation de l'économie nationale¹², où les options doctrinales les plus tranchées s'orientent vers le dirigisme ou, à l'inverse, vers le libéralisme. Selon François Denord, au tournant des années 1950, les idées néo-libérales circulent¹³. La poursuite des objectifs de modernisation de l'économie sur la base d'une « *gouvernementalité à la française [qui] conjugue tradition néo-colbertiste, héritage socialiste, recettes keynésiennes et économie de marché semi-libre* »¹⁴. Intervention et planification renforce le rôle de l'État qui affiche la volonté à partir de 1945, notamment avec la création de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), de mieux connaître les évolutions économiques et sociales pour mieux les infléchir et réguler la conduite de la population. L'argument sanitaire est de taille¹⁵ et le consensus est établi sur le fait que « *l'éducation physique et sportive de cette période reste résolument et globalement orientée vers la reconstruction des corps et l'obsession de la normalité* »¹⁶. En ce sens, la IVème République serait déjà le lieu d'une pratique politique de l'État qui ne prétend pas tout diriger mais « *faire que les individus se gouvernent le plus possible eux-mêmes, soient des centres de décision, guidés par la poursuite de leur intérêt propre* »¹⁷. Se forment avec la Libération de nouvelles

¹¹ D'autres mécanismes non abordés ici font l'objet de recherches dans le cadre de notre doctorat : déléguer des responsabilités et responsabiliser, construire des individus centre de décision ou fonctionnant comme des cellules décentralisées et autonomes.

¹² D'après Dominique Borne, l'État devient à cette époque « *l'artisan du renouveau* » en ligne avec la volonté politique gaullienne de la reconstruction d'un pouvoir fort : « *de 1944 à 1946, les grandes décisions sont prises : nationalisations qui étendent le service public, plan qui doit permettre à l'État de prendre en main la reconstruction économique. Sécurité sociale, allocations familiales qui élargissent le rôle tutélaire de l'État* », Dominique Borne, *Histoire de la société française depuis 1945*, Armand Colin (Paris, 2000), 22.

¹³ Denord, *op. cit.*, p. 289.

¹⁴ Johann Michel, « Peut-on parler d'un tournant néo-libéral en France ? », *Sens Public*, 2008, 7.

¹⁵ Selon Marianne Amar, « *la santé, le développement physique et intellectuel, deviennent des droits inaliénables, consacrés par le préambule de la Constitution de 1946* », Marianne Amar, *Nés pour courir: sport, pouvoirs et rébellions, 1944-1958*, Presses universitaires de Grenoble (Grenoble, 1987), 43.

¹⁶ Jean-Pierre Bogialla, « Idéal éducatif, institution et EPS de 1945 à nos jours », in *Études sur l'EPS du second vingtième siècle: 1945-2005*, par Jean Bréhon et Olivier Chovaux, Artois Presses université (Arras, 2009), 95.

¹⁷ Laval, *op. cit.*, p. 325-26.

régulations managériales pour faire tourner les rouages du pouvoir dans le but de reconstruire les corps et améliorer le rendement du « *capital humain* »¹⁸.

Mais comment amener des millions d'enfants à la pratique régulière des activités physiques¹⁹ pour en retirer des forces vives et productives²⁰ ? La voie des injonctions basées sur la prescription, l'ordre, l'autorité et l'obéissance ne semble plus suffire. Un espace de liberté et d'expression de la personnalité s'ouvre à l'individu pour qu'il devienne en capacité de réfléchir, calculer, faire des choix pour prendre des responsabilités vis-à-vis de l'autre et de lui-même et concourir, au même titre que l'État, à atteindre les objectifs biopolitiques impulsés par « *l'humanité économique en marche* »²¹ dans nos sociétés occidentales. Au management autoritaire se substitue progressivement un management plus coopératif qui agit de manière plus indirecte sur les individualités. L'EP et le sport deviennent le lieu d'une nouvelle gouvernamentalité qui agit sur des corps psychologiques²² suivant le « (...) *grand trajet d'une intériorisation (...), celui où semble s'inscrire, en toute vérité, l'incontournable alliance des contraintes et des libertés* »²³. C'est pourquoi nous souhaitons procéder à un relevé des traces laissées par l'implantation d'une gouvernamentalité de type néolibérale sous la IV^e République au-delà des « *oscillations superficielles des rapports de force politiques et des vagues idéologiques* »²⁴

¹⁸ La notion de capital humain est utilisée par Gilbert Andrieu pour qualifier la prise en charge par l'État des corps des hommes à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle dans le but de les rendre efficaces par l'éducation physique notamment. D'une manière générale, « *le capital humain est en quelque sorte le capital que possède un pays, à un moment donné, en potentialité de travail, autrement dit en force physique humaine. L'homme utile est celui qui peut faire vivre une famille et, à travers elle, concourir à la prospérité d'un pays* », Gilbert Andrieu, *L'éducation physique au XX^e siècle: une histoire des pratiques*, Actio (Paris, 1993), 13.

¹⁹ Archives nationales, cote 19860446/2., Sous-Direction de l'éducation physique et des sports, « Plan d'action », 1947, source : Michaël Attali, « Actions institutionnelles et impact sur les transformations culturelles », in *Reconstructions physique et sportive en France sous la IV^e République 1946-1958*, par Frédéric Dutheil, Yohann Fortune, et Jean-Marc Lemonnier, Presses universitaires de Caen (Caen, 2018), 32-33.

²⁰ L'idée n'est pas neuve. Selon Michel Foucault, les mercantilistes ont vu dans la gestion de la population « *vu un principe d'enrichissement et dans laquelle tout le monde reconnaît une pièce essentielle de la force des États* », Michel Foucault, « Sécurité, territoire et population », in *Dits et écrits II, 1976-1988*, Gallimard, Quarto (Paris, 2001), 722.

²¹ Laval, *op. cit.*, p. 324.

²² « *En EPS, les modèles des machines énergétiques vont être supplantés par ceux d'un corps psychologique et d'un corps social. Une société post-industrielle va émerger. Le muscle et l'énergie vont se mettre au service de l'information, de la communication et de l'interaction entre les individus. L'école va servir de courroie de transmission pour diffuser ces normes, ces valeurs et ces symboles en direction des jeunes générations* », Gilles Lecocq, « Le travail des aliénés-enseignants : une activité humaine où se côtoient conformisme et autonomie », in *Leçons d'histoire sur l'éducation physique d'aujourd'hui*, par Pierre-Alban Lebecq, Vigot (Paris, 2005), 201.

²³ Vigarello, *op. cit.*, p. 213.

²⁴ Laval, *op. cit.*, p. 322.

Ces traces ont été reconstituées à partir de l'analyse minutieuse de sources écrites : documents d'archives restitués dans les annexes de la thèse de Marianne Lassus²⁵ ; dossier de carrière d'un inspecteur de la Jeunesse et des Sports²⁶ ; archives de la Jeunesse et des Sports concernant le Certificat d'Aptitude à l'Inspection de la Jeunesse et des Sports (CAIJS)²⁷, le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS)²⁸ et le recrutement des maîtres d'EPS²⁹ ; textes officiels relatifs à l'organisation des corps d'inspection³⁰ et de l'EPS³¹ ; rapports d'inspection³² ; articles de la revue *Éducation physique et sports*. Ces traces ne sont pas nombreuses et leur développement très discontinu n'est pas toujours perceptible. Mais elles méritent d'être étudiées puisqu'elles posent les jalons d'une évolution durable.

Nous tenterons ici de relever à chaque niveau de la chaîne (instance gouvernementale – inspection – enseignant-e-s – jeunesse scolaire ou extra-scolaire) les inflexions néolibérales à travers la mise en évidence de la reproductibilité d'un mécanisme de pouvoir visant à donner de la liberté pour mieux contraindre.

Gouverner les inspecteurs : le libre court à la personnalité comme mécanisme de régulation des conduites

Nous aborderons ici principalement une illustration assez générale d'un mécanisme de pouvoir³³ permettant de saisir un des aspects du fonctionnement d'une politique planificatrice et interventionniste qui laisse agir, à l'intérieur du cadre, les agents selon leur propre initiative et leur personnalité. Libérer / contraindre semble bien un mécanisme nouveau de gestion du

²⁵ Marianne Lassus, *Jeunesse et sports: l'invention d'un ministère : 1928-1948*, INSEP (Paris: Comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports, 2017).

²⁶ Dossier de carrière de Moïse Le Hanvic, Archives départementales du Doubs.

²⁷ Archives nationales, 19780403.44, 19780403.45, 19780403.46.

²⁸ Archives nationales, 19890594.1

²⁹ Archives nationales, 19890594.4

³⁰ Circulaire n°935 du 3 mai 1946, Circulaire n°1720 du 19 novembre 1948.

³¹ « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 à l'usage des professeurs et Maîtres d'Éducation physique et sportive » ; « Programme provisoire d'éducation physique des établissements d'enseignement du second degré et des établissements de l'enseignement technique » du 1er décembre 1952.

³² 39 rapports sélectionnés à partir d'une consultation des Archives du rectorat d'Orléans (non cotés), des Archives départementales du Loiret (versements 1733w306, 314, 357) et des Archives du rectorat de Créteil (non cotés).

³³ Nous ne pouvons aborder de manière complémentaire dans cet article l'analyse du profil de l'inspecteur typique recruté à partir de 1952 par voie de concours ou celle des pratiques managériales de l'inspecteur départemental Moïse le Hanvic ou encore le rôle de certaines inspectrices nommées sur des postes à responsabilité politique dans ce processus d'implantation de nouveaux modes de gouvernement des individus, à l'image d'Alice Delaunay ou de Marie-Thérèse Eyquem.

groupe des ressources humaines que constituent les inspecteurs et les inspectrices afin de s'assurer de leur engagement et leur auto-gouvernement dans le cadre de l'œuvre biopolitique définie sous la IV^e République.

La fusion en un seul corps d'inspection en 1946 des deux groupes d'inspecteurs existants à la Libération distinguant, d'un côté, les inspecteurs des Mouvements de la Jeunesse et, de l'autre, les inspecteurs de l'Éducation physique et des sports, nécessite de nouvelles techniques de management dont la proximité du paradigme néolibéral apparaît de manière troublante. Il s'agit d'étudier ici comment fonctionne ce nouveau dispositif de pouvoir (fusion de deux corps d'inspection en un seul) pour répondre à une urgence économique (recherche d'efficacité du groupe) à partir d'un mode de management proche d'un paradigme néolibéral (mécanisme du laisser libre court à la personnalité) pour réguler les conduites des inspecteurs et des inspectrices.

Au regard de la fonction militante qui semble constituer une des caractéristiques de l'ensemble des inspecteurs recrutés à la Libération³⁴ laissant supposer à une certaine homogénéité de pensée, il semble pourtant que le corps des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports regroupe, à partir de 1946, des agents aux orientations politiques et idéologiques qui peuvent différer sensiblement. Par exemple, nous pouvons noter des différences théoriques et idéologiques entre deux inspectrices, Alice Delaunay et Marie-Thérèse Eyquem, illustrant ainsi la tendance composite du groupe de ressources humaines des inspecteurs et des inspectrices de la Jeunesse et des Sports. En effet, par l'intermédiaire d'un cycle de conférences organisé lors de son voyage en Allemagne, Marie-Thérèse Eyquem est le porte-parole de la conception du sport Français en professant que : « *le sport est un moyen de plus-value individuelle. Il aide à la mesure de soi-même* »³⁵. Cette vision est confortée lors du deuxième congrès d'Éducation Physique International se déroulant à Paris en 1953 où elle affiche clairement qu' « *en France, tout travail de l'esprit est orienté vers un enrichissement et une plus-value individuelle* »³⁶.

³⁴ Marianne Lassus, « Les inspecteurs de la jeunesse et des sports (1944-1952) : la naissance douloureuse d'un corps », in *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire: 1918-1971*, par Françoise Tétard et al., La Documentation française (Paris, 2010), 187-96; Lassus, *Jeunesse et sports: l'invention d'un ministère : 1928-1948*; Carine Énard, « L'Inspection générale en éducation physique et sportive: dynamique et fractions sociales de ce «corps» (1946-début des années 80) », *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ère nouvelle* 43, n° 3 (2010): 105–135.

³⁵ Marie-Thérèse Eyquem, « Souvenirs d'Allemagne », *Revue EPS*, n° 8 (1951): 20.

³⁶ Marie-Thérèse Eyquem, « Le II^e congrès international d'éducation physique féminine », *Revue EPS*, n° 16 (1953): 5.

Le discours contraste fortement, en 1951, avec la vision démocratique et sociale de la société collectiviste d’Alice Delaunay³⁷ quelques années auparavant : la plus-value recherchée n’est pas celle du peuple et de l’intérêt général mais celle de l’individu qui est amené, par la pratique sportive, à se mesurer, s’auto-évaluer pour augmenter son capital physique. La voie de l’individualisme³⁸ post-moderne semble engagée et favorable à un type de rationalité néolibérale en germe dans le sens où le sport deviendrait la construction d’un « *système de conduites de soi qui consiste à impliquer l’individu dans la formation de son autonomie et de sa responsabilité* »³⁹. De tels propos viennent-ils du fait que Marie-Thérèse Eyquem, « à l’époque, (...) n’est pas socialiste »⁴⁰, même si Florys Castan Vicente tente tout de même de souligner cette possible tendance « *socialisante* »⁴¹ ? Mais au-delà du contenu politique des énoncés, ce contraste semble témoigner d’un mécanisme de pouvoir dans le sens où il ne s’agit pas de discipliner les esprits mais d’opter pour le laisser libre court à la personnalité des agents et la coexistence possible de leurs opinions politiques et idéologiques différentes sous l’égide d’une même Direction générale de la Jeunesse et des Sports. Ce mécanisme semble bien à l’œuvre à cette époque dans les modes de gestion ce groupe de ressources humaines que constitue le vivier des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports suite à la fusion des deux corps originellement distincts, celui des inspecteurs des Mouvements de la Jeunesse et des inspecteurs de l’Éducation physique et des sports. Un bref détour par la chronologie de cette fusion semble pertinent pour mieux comprendre pourquoi et comment s’implante ce mécanisme du libre court à la personnalité dont témoignent les différences d’opinions significatives entre les deux inspectrices.

A la Libération, deux directions générales distinctes régissent d’un côté, l’éducation physique et les sports⁴², et, de l’autre côté, l’éducation populaire⁴³. Elles dépendent du même

³⁷ Alice Delaunay est une femme politique qui s’intéresse au domaine des mouvements de la jeunesse et de l’éducation populaire : « *Née en 1910, élève à l’École normale supérieure de Fontenay, elle obtient le certificat d’aptitude à l’inspection des écoles primaires. Très engagée dans la résistance en Gironde aux côtés de son mari, Gabriel, elle est élue déléguée à l’Assemblée consultative provisoire qui siège à Paris de novembre 1944 à août 1945. En octobre, elle est donc recrutée comme inspectrice principale à Paris* », Lassus, *Jeunesse et sports: l’invention d’un ministère : 1928-1948*, 368.

³⁸ Selon David Lucas, « *sous sa forme la plus radicale, l’individualisme est bien le propre de la postmodernité en ce qu’il consiste à tolérer que les préférences subjectives de chacun prennent le pas sur une objectivité rationnelle commune* », David Lucas, *Crise des valeurs éducatives et postmodernité*, L’Harmattan (Paris, 2009), 48.

³⁹ Alain Ehrenberg, *Le culte de la performance*, Calmann-Lévy (Paris, 1991), 178.

⁴⁰ Florys Castan Vicente, *Marie-Thérèse Eyquem: du sport à la politique : parcours d’une féministe*, L’Ours (Paris, 2009), 60.

⁴¹ « *Mais Pierre Rostini se souvient que dans ses projets sur la jeunesse et le sport apparaissait déjà une tendance «socialisante», dans la mouvance des chrétiens sociaux ou chrétiens progressistes, plutôt dans l’esprit du Mouvement républicain populaire (MRP)* », Castan Vicente, 60.

⁴² « *Le 10 septembre 1944, l’État reprend véritablement en charge la question de l’EP et des sports en créant une Direction Générale de l’EPS (DGEPS) rattachée au MEN. Elle est confiée d’abord à Jean Sarrailh, ancien membre du cabinet de*

ministère de l'Éducation nationale tout en conservant une grande autonomie⁴⁴. Andrée Vienot alors Sous-Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports « *institue, en fusionnant les corps des Inspecteurs de l'éducation physique et des sports et des Inspecteurs des Mouvements de Jeunesse, celui des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports* »⁴⁵. La fusion qui a lieu le 27 novembre 1946 est pensée au regard de forts enjeux politiques : les différentes directions (Sports, Éducation physique, Mouvements de la Jeunesse et éducation populaire) doivent être chapeautées par un directeur général, pour que « *la structure administrative se tienne avec ou sans superstructure politique* »⁴⁶. De plus, le contexte de compression administrative dont les mesures visent à « *réduire les emplois de directeurs et de chefs de bureaux des administrations centrales* »⁴⁷ conforte la nécessité budgétaire et économique de recourir à un seul corps d'inspection voué à la fois au contrôle de l'EP et des sports et de l'Éducation populaire. Plus encore, l'épuration numérique faisant suite aux Commissions de la Hache⁴⁸ et de la Guillotine⁴⁹ n'épargne pas les inspecteurs⁵⁰. Cette « *difficile fusion des corps et des esprits* »⁵¹, formalisée à travers la circulaire n°1720 du 19 novembre 1948, se réalise non sans un lot de souffrances exprimé par l'ensemble des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports⁵² et

L. Lagrange puis, six mois plus tard, à Gaston Roux, ancien directeur de cabinet de L. Lagrange », Michaël Attali et Jean Saint-Martin, *L'éducation physique de 1945 à nos jours : les étapes d'une démocratisation*, Armand Colin (Paris, 2004), 43.

⁴³ Une Direction de la Culture Populaire et des Mouvements de la Jeunesse est créée par le décret du 18 août 1944, JO du 23 août 1944, 5273.

⁴⁴ « *Elles ont un corps d'inspection particulier et des établissements de formation différents : Institut National des Sports (INS) et Centres Régionaux d'Éducation Physique et Sportive (CREPS) pour l'une ; Institut National d'Éducation Populaire (INEP) et Centres Régionaux d'Éducation Populaire (CREP) pour l'autres* », Christian Koenig, « La politique gouvernementale de la Jeunesse en France. Des années d'après-guerre à la fin du premier septennat du général de Gaulle. » (Thèse de doctorat, Université de Poitiers, UFR de Sciences Humaines et Arts, 2005), 273.

⁴⁵ Michel Henri Héluwaert, « Jeunesse & sports (1936-1986): Un service d'état du militantisme à la gestion : contribution à l'étude du fait administratif » (Thèse de doctorat, Université de Montpellier I. UFR Droit, 2009), 218.

⁴⁶ La menace d'une disparition du sous-secrétariat plane en vue des élections législatives de 1946 ; Archives Vienot : note du 17 juillet 1946, Lassus, *Jeunesse et sports: l'invention d'un ministère : 1928-1948*, 428.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 431.

⁴⁸ Décret n°47-1152 du 25 juin 1947 portant réduction des effectifs du personnel des départements de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, JORF, 27 juin 1947, pp. 5912-5913, source :

⁴⁹ Décret n°48-4 du 2 janvier 1948 portant réalisation d'économies au titre du ministère de l'Éducation nationale (direction générale de la Jeunesse et des Sports) en application de l'article 1^{er} de la loi du 25 juin 1947, JORF, 3 janvier 1948, 79.

⁵⁰ Le décret du 2 janvier 1948 qui donnera naissance à la commission de la Guillotine donne le dernier « *coup de massue* » puisqu'il « *prévoit une réduction de 50% du personnel de l'inspection et des bureaux : 4 inspecteurs généraux, 16 inspecteurs principaux, 151 inspecteurs doivent être licenciés* », Lassus, *Jeunesse et sports: l'invention d'un ministère : 1928-1948*, 440.

⁵¹ Lassus, *ibid.*, p. 605.

⁵² Lassus, *ibid.*, p. 445.

non sans « *ressentiment face à une fusion synonyme de victoire des sportifs* »⁵³. La nouvelle organisation de la direction générale de la Jeunesse et des Sports en décembre 1948 est confiée à Gaston Roux⁵⁴ jusqu'en 1958⁵⁵. Pour Michel Henri Héluwaert, cette appellation « inspecteur de la Jeunesse et des Sports » élaborée sous Andrée Viénot « *rappelle autant l'appartenance idéologique (Éducation Nationale) que la double mission publique à assumer : prendre en charge les problèmes des jeunes et assurer le développement des activités physiques et sportives dans une administration unique dotée d'intervenants dont la diversité est extrême* »⁵⁶.

C'est sans doute pourquoi les techniques de management des inspecteurs sont envisagées avec souplesse afin que chacun continue d'adhérer, malgré les réticences et les heurts liés à la fusion, aux finalités inscrites au cœur d'une œuvre biopolitique⁵⁷ au sens foucauldien⁵⁸. A l'image d'Alice Delaunay et de Marie-Thérèse Eyquem, les inspecteurs et les inspectrices de la Jeunesse et des Sports agissent en véritables abeilles ouvrières du « Plan d'action de Gaston Roux » mis en place par la Sous-direction de l'éducation physique en 1947 dont la première priorité est, selon lecture faite par Michaël Attali, « *d'amener à la pratique régulière des activités physiques six millions d'enfants (...)* »⁵⁹. En vue de l'opérationnalisation de cet objectif, la circulaire n°1720 du 19 novembre 1948 stipule que « *la polyvalence des inspecteurs* » nouvellement instaurée n'aura pas immédiatement « *l'efficacité souhaitable* » et ne doit alors « *porter aucune atteinte aux libres manifestations de leur personnalité. S'il est désormais nécessaire que chacun soit apte à remplir des tâches multiples et variées, il est parfaitement légitime que chacun, suivant sa formation et ses tendances, conserve un goût plus prononcé pour certains aspects de son activité* ». Il s'agit ici de refondre un groupe unique de « ressources humaines » pour parvenir, grâce à la multiplication et la diversification des tâches, au niveau d'« efficacité souhaitable » pour atteindre les objectifs déterminés. Ainsi, l'État fait appel au libre court à la personnalité des

⁵³ Lassus, *ibid.*, p. 432.

⁵⁴ « *Socialiste convaincu, il fut, en 1936, directeur de cabinet de Léo Lagrange. Mais c'est aussi un militaire de carrière, fidèle à la tradition de Joinville où il a gardé de solides amitiés* », Amar, *Nés pour courir*, 44.

⁵⁵ « *A l'échelon central, tandis que les gouvernements se succèdent, la continuité est assurée par Gaston Roux, directeur général de la Jeunesse et des Sports jusqu'en 1958 et l'arrivée de Maurice Herzog, nommé haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports par le général de Gaulle* », Lassus, *Jeunesse et sports: l'invention d'un ministère : 1928-1948*, 451.

⁵⁶ Héluwaert, *op. cit.*, p. 284.

⁵⁷ La biopolitique peut être définie comme une volonté gouvernementale de gérer les difficultés et les crises inhérentes aux êtres vivants constitués en population (santé, hygiène, natalité, longévité, races, etc.).

⁵⁸ Foucault, *Naissance de la biopolitique*, 323.

⁵⁹ Archives nationales, cote 19860446/2., Sous-Direction de l'éducation physique et des sports, « Plan d'action », 1947, source : Attali, « Actions institutionnelles et impact sur les transformations culturelles », 32-33.

inspecteurs et des inspectrices pour gouverner le territoire dont ils ont la charge. Faire appel à la personnalité des agents constitue un procédé qui singularise⁶⁰, et qui, par l'autonomie et les responsabilités octroyées, les conduit, mécaniquement, à s'auto-gouverner et s'auto-discipliner.

Réguler le groupe des enseignants d'EPS : diriger sans imposer

Le principe de gestion des enseignants à la Libération fait explicitement référence au mécanisme du laisser libre cours à la personnalité et semble fonctionner de la même manière qu'à l'étage de l'inspection. Le contexte de la Libération est en effet porteur puisqu'il s'agit de rompre expressément avec le régime de Vichy, « *de rompre avec un dirigisme jugé trop fort et avec la tentative d'uniformisation qui lui est liée* »⁶¹. À l'image de la transformation des modes de gestion du ravitaillement pour satisfaire l'opinion publique, l'EPS semble bien passer également rapidement « *du dirigisme au libéralisme* »⁶². Dans ce contexte, le « *libéralisme des Instructions de 1945* »⁶³ préconisent que « *(...) tout enseignant peut, dans l'organisation et la conduite de ses leçons, laisser libre cours à sa personnalité et à son initiative* »⁶⁴. Le laisser libre cours à l'initiative et à la personnalité de l'enseignant s'inscrit dans l'idée d'une plus grande liberté octroyée sur le plan des méthodes pédagogiques. Pourtant, ce libéralisme pédagogique semble s'implanter de manière durable. En effet, le programme provisoire d'EPS édité en 1952 rappelle et conforte ce principe de libre cours à la personnalité de l'enseignant dans le domaine pédagogique : « *(...) conformément aux instructions de 1945, il laisse, comme ces dernières, les professeurs et maîtres libres du choix des méthodes et procédés techniques et pédagogiques qui leur paraîtront répondre le mieux aux conditions dans lesquelles ils doivent exercer leur activité* »⁶⁵. Ainsi, loin d'être un effet

⁶⁰ Selon Alain Ehrenberg, « *la singularisation de l'acteur qui rend visible ce par quoi il est individu n'est possible que dans un style de relations sociales marqué par la comparaison permanente qui touche la plupart des domaines de l'existence* », Ehrenberg, *Le culte de la performance*, 18.

⁶¹ Michel Herr, « Les textes officiels et l'histoire. Analyse de trois textes relatifs à l'Éducation physique », in *Éducation physique et sport en France: 1920-1980*, par Pierre Arnaud, Jean-Paul Clément, et Michel Herr, A.F.R.A.P.S. (Clermont-Ferrand, 1995), 288.

⁶² Jacques Chapsal, *La vie politique en France de 1940 à 1958*, Presses universitaires de France (Paris, 1984), 112.

⁶³ Philippe Sarremejane, *L'EPS depuis 1945: histoire des théories et des méthodes*, Vuibert (Paris, 2004), 70.

⁶⁴ « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 à l'usage des professeurs et Maîtres d'Éducation physique et sportive », s. d.

⁶⁵ « Programme provisoire d'éducation physique des établissements d'enseignement du second degré et des établissements de l'enseignement technique » (Direction générale de la jeunesse et des sports, 1 décembre 1952).

de mode il semble que ce principe reposant sur l'octroi de libertés aux enseignants soient bien un effet de pouvoir témoignant d'un nouvel art de gouverner qui se présenterait, selon Michel Foucault, « *comme gestionnaire de la liberté* »⁶⁶.

Ainsi, à partir de 1945, le temps est à la liberté retrouvée et l'emploi d'un ton suggestif pour diriger sans imposer. Le Plan Langevin-Wallon⁶⁷ par exemple recommande de s'inspirer d'une pédagogie nouvelle fondée sur les sciences de l'éducation pour la formation civique de la jeunesse, vivier du futur citoyen⁶⁸. En EPS, l'enseignant est également amené sur un mode suggestif, à s'inspirer et se laisser guider par des principes généraux qu'il convient de respecter. Le duo liberté / contrainte est bien à l'œuvre dans les IO de 1945 pour amener les enseignants à respecter certains principes en toute liberté. En effet, les principes généraux sont exposés comme des vérités, comme des principes vrais, puisqu'ils sont le fruit de nombreuses et sérieuses recherches et font l'unanimité chez les meilleurs techniciens : « *La méthodologie et la pédagogie de l'éducation physique ont permis de dégager de la variété des écoles et des procédés un certain nombre de principes de base unanimement admis, fruits d'innombrables recherches et d'expériences, et qui, à ce titre, permettent une conception et une pratique de l'éducation physique conformes à la réalité et adaptées à la vie courante. Mieux qu'une doctrine théorique issue d'une unique pensée, imposée à ceux qui doivent l'appliquer, ces principes semblent propres à inspirer et à guider les éducateurs selon un mode logique, rationnel et utile* »⁶⁹. L'effet rhétorique est fort et le mécanisme du libre cours à la personnalité semble fonctionner.

Pour preuve, Pierre Sprecher, professeur d'EP au lycée de Chambéry s'empare de ce discours pour mieux le diffuser et l'adapter selon sa propre interprétation permise par la liberté pédagogique octroyée par le texte de 1945. Pour lui, « *ce qui compte, c'est respecter un certain nombre de principes pédagogiques de base, indiscutables et unanimement admis* »⁷⁰. Il se conforme dans ses propositions pédagogiques aux directives formulées dans les IO de

⁶⁶ Foucault, *op. cit.*, p. 65.

⁶⁷ « *En France, après la seconde Guerre Mondiale, l'idée d'une réforme en profondeur du système scolaire s'impose, qu'il s'agisse d'une volonté de rupture avec un passé qui avait mené à la défaite de 1940 ou du souhait de renouer le fil interrompu des projets réformateurs d'avant la guerre, notamment ceux du Front Populaire. Ce projet s'est concrétisé par la rédaction de La réforme de l'enseignement, projet soumis au ministre de l'Éducation nationale, plus connu sous le titre de Plan Langevin-Wallon, du nom des personnalités ayant présidé la commission ministérielle d'étude d'où le plan est issu* », Dominique Ottavi, « La réforme scolaire entre France et États-Unis (1945-1952) », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* 47, n° 4 (2014): 52.

⁶⁸ « Plan-langevin-Wallon », 1947, Disponible sur internet : <http://escales.enfa.fr/wp-content/uploads/sites/7/2009/03/Plan-Langevin-Wallon.pdf>.

⁶⁹ « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 ».

⁷⁰ Pierre Sprecher, « Athlétisme scolaire, pour l'établissement et l'application d'un programme », *Revue EPS*, n° 35 (1957): 37.

1945 stipulant que « *dans tous les cas, il convient de respecter le schéma proposé par tous les techniciens : Mise en train de dérouillement - Leçon proprement dite, ou suite d'exercices alternés et dosés - Retour au calme ou apaisement* »⁷¹. Aussi, « *dans une application quasi-directe des textes officiels* » qui permettent « *une liberté d'action suffisante pour que l'éducateur consciencieux et compétent laisse épanouir son style propre* »⁷², cet enseignant propose un exemple d'organisation de l'éducation athlétique qu'il expérimente dans son établissement en cherchant à « *familiariser très tôt les jeunes élèves avec les haies, le javelot, le disque et le saut à la perche* »⁷³ qui, selon lui « *doit donner des résultats positifs importants* »⁷⁴.

De plus, cette liberté d'action sur le plan pédagogique semble en effet réelle au regard de certains témoignages d'élèves dont nous font part les travaux de Benoit Caritey et Bernard Michon : Dans la mémoire d'un élève du lycée de jeunes gens de Bourg en Bresse après 1945, les enseignants « *(...) avaient une grande part dans le choix des activités. Il n'y avait pas (enfin pour ce que j'ai vécu moi) de planification, pas de programme d'établissement. Chaque enseignant faisait ce qu'il voulait...* »⁷⁵. Ainsi, ces mémoires illustrent l'expression libérale des Instructions Officielles de 1945 marquées par « *l'impossibilité pratique d'imposer des règles générales trop précises et l'obligation pour le professeur de rechercher dans la multiplicité des procédés pédagogiques ceux qui s'adaptent le mieux à son cas particulier* »⁷⁶. Nous retrouvons bien le même principe organisateur de la gestion du groupe des inspecteurs : ne pas imposer, donner la possibilité de laisser libre cours à la personnalité de chacun. Octroyer de la liberté pédagogique pour mieux contraindre à suivre un sens prescrit semble bien constituer un mécanisme de pouvoir récurrent à l'étage des enseignants également.

En témoigne le programme de préparation du concours du CAPEPS marqué par un principe managérial de type « *diriger sans imposer* »⁷⁷ : « *au lieu d'imposer aux futurs professeurs un système rigide d'éducation, on se propose de les diriger en leur donnant la*

⁷¹ « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 ».

⁷² Sprecher, *op. cit.*, p. 37.

⁷³ Sprecher, *Ibid.*

⁷⁴ Sprecher, *Ibid.*

⁷⁵ Benoît Caritey et Bernard Michon, « Histoire orale d'une profession : les enseignants d'éducation physique », *Spirales*, n° 13-14 (1998): 35.

⁷⁶ « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 ».

⁷⁷ Pour qualifier ce mécanisme de pouvoir nous risquons la comparaison anachronique en reprenant à notre compte le titre d'un ouvrage de management qui livre les clés de succès d'un management par les résultats : Filip Vandendriessche, *Diriger sans imposer*, Eyrolles (Paris, 2007).

connaissance d'activités diverses susceptibles d'être enseignées aux élèves d'âge scolaire »⁷⁸. Ce principe semble sous-tendre également la rédaction des instructions officielles de 1945 dont la conclusion du texte tend à éclairer le but donné à l'exercice de cette liberté : « *aux innombrables dévouements, aux efforts patients de tant d'originales personnalités, il était utile que fût apporté un minimum d'orientation et de coordination. Ces directives répondent à cette nécessité ; les éducateurs physiques ne manqueront pas de répondre à ce qu'elles leur demandent* ». À l'instar d'Évelyne Combeau-Mari cette conclusion est « *porteuse de la « manière d'obliger », donc de la forme de pouvoir exercé* »⁷⁹. En effet, le but, dans un souci d'utilité de la part du législateur, est d'apporter un minimum d'orientation et de coordination dans la gestion et la régulation de nombreuses personnalités originales afin qu'ils répondent d'eux-mêmes, finalement, aux directives.

En effet, à la Libération, la diversité des enseignants est bien réelle⁸⁰ et tend sans doute à multiplier les personnalités et complexifier les modes de gestion de ce groupe de ressources humaines. Ainsi, la conduite de la conduite des enseignants est repensée au regard de l'hétérogénéité des formations et également des partis pris méthodiques en vue d'une meilleure efficacité et d'un plus grand rendement du groupe des enseignant-e-s. L'ancienne orthodoxie doctrinale, perçue comme « *souvent inféconde* »⁸¹ est abandonnée au profit de la décision « *de mettre un terme à l'obligation faite aux professeurs de pratiquer une seule méthode, imposée uniformément à tous* »⁸². En référence à ce nouvel art de gouverner bien décrit par Michel Foucault, nous pouvons repérer à travers ces quelques éléments du dispositif-cadre de l'action pédagogique des enseignants ce mécanisme qui a pour fonction « *de produire, d'insuffler, de majorer des libertés, d'introduire un plus de liberté par un plus de contrôle et d'intervention* »⁸³. Plus que « *la contrepartie et le contrepoids des libertés* »⁸⁴, le contrôle en devient « *le principe moteur* »⁸⁵.

⁷⁸ Archives nationales 19890594.1 : Brochure CAPEPS 1946, « Programme de pédagogie et programme des épreuves techniques individuelles (1^{ère} partie) », 19.

⁷⁹ Évelyne Combeau-Mari, « Lire les textes officiels », *Revue EPS*, n° 240 (1993): 57.

⁸⁰ Michaël Attali, *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*, Vuibert (Paris, 2006).

⁸¹ « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 ».

⁸² « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 ».

⁸³ Foucault, *op. cit.* p. 69.

⁸⁴ Foucault, *op. cit.* p. 68.

⁸⁵ Foucault, *op. cit.* p. 69.

Au regard des analyses de Claude Dubar⁸⁶ sur lesquelles s'appuie notamment Benoit Caritey, les qualités professionnelles des enseignants s'associent à des qualités personnelles, essentiellement relationnelles, le plus souvent innées permettant de s'adapter à des situations imprévues. Ces qualités « *font corps avec la personnalité des professionnels, qui est en fait, leur principal instrument de travail* »⁸⁷. Les témoignages des enseignants concordent à ce sujet, un bon enseignant est « *celui qui a des dispositions pour les rapports humains, celui dont la personnalité lui permet de s'imposer « naturellement »* »⁸⁸. De plus, ces personnalités sont à l'origine de l'engagement des enseignants dans des œuvres éducatives variées. Elles permettent en effet « *une mobilisation – au sens de *commitment*, concept clé de l'approche interactionniste du travail (Becker, 1960) – indispensable à la réalisation d'objectifs qui dépendent des politiques institutionnelles et des contextes variés de l'activité* »⁸⁹. Il s'agit donc d'agir avec souplesse sur le groupe des enseignants pour mieux solliciter leur auto-engagement donc leur auto-gouvernement afin qu'ils répondent, de leur propre chef aux directives nationales. Pour assurer la formation et le contrôle de la jeunesse scolarisée, « *le travail de l'enseignant se développe dans une autonomie relative et une liberté aliénée* »⁹⁰. Car l'objectif de ces techniques de gouvernement est le même qu'à l'étage supérieur, celui « *d'obtenir les meilleurs résultats possibles* »⁹¹ à partir des efforts et du dévouement consenti cette-fois par les enseignants en direction de l'éducation de la jeunesse.

Enfin, ce système liberté/contrainte comme moyen de régulation et de gestion du groupe des enseignant-e-s après la Libération semblent constituer un terreau fertile pour l'implantation d'une gouvernamentalité de type néolibéral, à l'image du discours de Jean Masson, secrétaire d'État à l'Enseignement technique à la Jeunesse et aux Sports qui s'inscrit dans la politique libérale du parti radical où « *il n'est nullement question de laisser faire n'importe quoi, n'importe quand. Mais il faut que les interventions [de l'État] soient ponctuelles et, le plus souvent, limitées dans le temps* »⁹². En effet, les propos du radical-socialiste Jean Masson, secrétaire d'État à l'Enseignement technique à la Jeunesse et aux

⁸⁶ Claude Dubar, « La sociologie du travail face à la qualification et à la compétence », *Sociologie du travail* 38, n° 2 (1996): 179-93.

⁸⁷ Dubar, *op. cit.*, p. 185.

⁸⁸ Benoît Caritey, « Le quotidien de la professionnalisation », in *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*, par Denis Abonnen et al., Vuibert (Paris, 2006), 172.

⁸⁹ Dubar, *op. cit.*, p. 185.

⁹⁰ Lecocq, « Le travail des aliénés-enseignants : une activité humaine où se côtoient conformisme et autonomie », 204.

⁹¹ « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 ».

⁹² Isabel Boussard, « Les radicaux face à l'évolution de l'agriculture française », *Société d'Histoire du Radicalisme*, 2008, 12.

Sports, en témoignent en 1952 lorsqu'il parle au sujet de la discussion du budget de l'Éducation nationale au Conseil de la République : « *l'action nécessaire de l'État, nous la concevons dans le respect des diversités inséparables d'une démocratie libre (...). Elle est et elle veut être au service d'une éducation de la liberté par la liberté* »⁹³. Au regard des positions nuancées de l'après-guerre en terme de libéralisme économique⁹⁴, le principe de l'État conçu comme le cadre régisseur de l'exercice des libertés n'est pas sans rappeler les caractéristiques du néolibéralisme décrites dans les analyses de Michel Foucault dans le sens où « *le néolibéralisme ne va donc pas se placer sous le signe du laissez-faire, mais, au contraire, sous le signe d'une vigilance, d'une activité, d'une intervention permanente* »⁹⁵.

Libérer contraindre : un mécanisme qui fonctionne également pour le gouvernement des élèves

À la Libération, le vent démocratique souffle sur l'institution scolaire notamment à travers le Plan Langevin-Wallon dont l'esprit de conception est pourtant bien éloigné l'idéologie néolibérale, socle sur lequel peuvent s'ancrer des manières de faire et d'agir qui seront surinvesties dans les décennies suivantes. En effet, Gilles Lecocq souligne que les notions et les formulations contenues dans ce texte « *constituent un trait d'union entre un passé dépassé, celui duquel émerge les Trente Glorieuses, et un futur duquel émergera une société hypermoderne* »⁹⁶. Ainsi, ce Plan ne constitue pas, concernant pour les ferments d'une gouvernamentalité de type néolibérale sous la IV^e République, « *une occasion manquée* »⁹⁷. Ce type de régulation semble en effet profiter du « *consensus (...) issu de la circulation des idées, de l'empreinte durable de l'éducation nouvelle* »⁹⁸ qui transcende les conflits et divergences politiques, idéologiques ou philosophiques. Nous retrouvons ainsi toujours le

⁹³ Éducation physique et sport, « Informations. A propos du budget de la Jeunesse et des sports », *Revue EPS*, n° 13 (1952): 44.

⁹⁴ Dans le cadre de la politique agricole, « *une brusque libération des échanges pourrait être un danger redoutable pour notre économie agricole dit, en substance Jean Masson à l'Assemblée nationale. Mais, si l'on augmente les investissements dans l'agriculture et qu'elle devienne une agriculture puissante et exportatrice, alors « partons résolument à la conquête du marché européen* », Marcel Ruby et Serge Berstein, *Un siècle de radicalisme*, Presses universitaires du Septentrion (Villeneuve-d'Ascq, 2004), 243.

⁹⁵ Foucault, *op. cit.*, p. 137.

⁹⁶ Lecocq, *op. cit.*, p. 201-2.

⁹⁷ Le Plan « *fut remis en 1947 au ministre Marcel Naegelen, après la fin du gouvernement d'union nationale et l'éviction des ministres communistes. Hors du contexte politique qui a présidé à sa mise en œuvre, ce plan était destiné à devenir par la suite une référence quasi-mythique lors de tout projet de réforme, alors même qu'il n'a pas été appliqué. On peut légitimement considérer qu'il s'agit là d'une occasion manquée* », Ottavi, « La réforme scolaire entre France et États-Unis (1945-1952) », 52.

⁹⁸ *Ibid.*

même principe : l'implantation de mécanismes de pouvoir à partir d'un socle composite perméable aux régulations de type néolibéral.

Dans ce contexte, le plan Langevin-Wallon stipule que l'enseignement « *ne donne pas une importance suffisante (...) à l'apprentissage actif de l'énergie, de la liberté, de la responsabilité* ». Le contenu de l'enseignement, les méthodes, la discipline scolaire doivent concourir à « *donner à l'enfant le goût de la vérité, l'objectivité du jugement, l'esprit de libre examen et le sens critique qui feront de lui un homme libre du choix de ses opinions et de ses actes, de lui faire acquérir le sens de la vie sociale, des avantages et des charges qu'elle implique, et la conscience de ses responsabilités* ». Nous retrouvons dans ce texte les mots clés étudiés aux étages précédents, ceux qui sont à l'origine de la construction d'un individu centre de décision capable de s'auto-gouverner. Certes, la vocation idéologique première réside dans la volonté de former le futur citoyen dans le cadre d'une réelle démocratie sociale et participative. Mais il n'en demeure pas moins que, ce qui est désigné comme « *les vertus civiques fondamentales* » évoque clairement des mécanismes de pouvoir qui peuvent présider une l'émergence d'une autre rationalité de type néolibéral : « *sens de la responsabilité, discipline consentie, (...) où on utilisera les diverses expériences de "self-government" dans la vie scolaire* ». Pour atteindre ces objectifs de formation des élèves, l'école démocratique doit assurer « *un droit égal au développement maximum que leur personnalité comporte* » et « *donc s'organiser pour leur permettre de multiplier leurs expériences, en leur donnant une part de plus en plus grande de liberté et de responsabilité dans le travail de classe comme dans les occupations de loisir* ».

Le ton est donné : agir d'un côté sur la liberté, la responsabilité et la personnalité pour assujettir de l'autre : discipline consentie et self-gouvernement. Le mécanisme est explicitement livré dans ce texte qui est reconnu comme la base des réformes futures⁹⁹ d'autant plus que les travaux d'Henri Wallon sur le développement de la personnalité entière de l'enfant¹⁰⁰ semblent agir comme de nouveaux canaux propices à la diffusion de modes de régulation des individus par une action plus indirecte et suggestive sur la conduite de leur comportement. Ces idées circulent également dans le domaine de l'éducation physique où nous pouvons

⁹⁹ Selon Marianne Amar, « *victime de la guerre froide et des difficultés économiques, le Plan Langevin-Wallon ne rencontre guère d'écho hors des sphères enseignantes. En fait, il est sans doute trop tôt. Ni les pouvoirs publics, ni les éducateurs, ni l'opinion ne sont prêts à entamer la révolution qu'il annonce* », Amar, *Nés pour courir*, 21. Cependant selon Jean-Pierre Bogialla, il reste « *une pieuse référence dans tous les projets du collège unique, de 1959 à 1975* », Bogialla, « *Idéal éducatif, institution et EPS de 1945 à nos jours* », 95.

¹⁰⁰ Selon Philippe Sarreméjane, « *Wallon (...) dépasse le cadre étroit du béhaviorisme en choisissant pour ses travaux sur l'évolution psychologique de l'enfant la notion de comportement total. Il s'intéresse au développement de la personnalité entière de l'enfant. Les méthodes d'étude sont plurielles et complémentaires : observation, comparaison, statistique* », Sarreméjane, *L'EPS depuis 1945*, 44-45.

retrouver les traces dans les discours et les comptes-rendus d'expériences et d'expérimentations.

Les séances de plein air sont envisagées au regard d'une « *heureuse transformation de l'éducation physique [parce] qu'elles peuvent amorcer l'orientation de toute la pédagogie vers la pratique des méthodes actives* »¹⁰¹. Les séances de plein air doivent en effet répondre « *à l'instinctive tendance des jeunes vers la liberté* »¹⁰². Le législateur indique la nécessité de répondre aux besoins de nature et d'évasion de la jeunesse pour mieux développer la personnalité des élèves qui, « *sollicitée par le contact direct avec le monde réel, se traduit sans fard dans le jaillissement libre et spontané des élans et des forces que le régime des études empêche souvent de se libérer* »¹⁰³. Cependant, si la liberté d'action des élèves est le principe moteur d'une action régulatrice nouvelle, d'autres actions de contrôle viennent compléter l'assujettissement des élèves aux bonnes pratiques morales, intellectuelles et sanitaires. L'inspection générale veille en ce sens au bon fonctionnement du principe liberté / contrainte par l'intermédiaire d'Henri Schlemmer : « *Le travail à réaliser dans la séance de Plein Air doit être dosé très soigneusement selon l'âge et le sexe des élèves, la période de l'année scolaire, le temps et la chaleur et comprendre, pour les jeunes élèves, surtout des jeux ; pour les élèves moyens, de l'initiation sportive et pour les grands élèves de l'entraînement sportif* »¹⁰⁴. La liberté d'action générée par les jeux est recherchée : « *hier toléré en d'étroites limites, le jeu devient éducatif et légitime* »¹⁰⁵. Ce principe semble également relayé à l'échelle des enseignants par les professeurs-formateurs. Pour preuve, A. Cousin, professeur à l'Institut National des Sports, illustre les bonnes pratiques du Plein Air qui s'appuient d'un côté sur la liberté d'action des élèves pour mieux les conduire vers des buts hygiéniques, intellectuels et moraux : « *La séance de plein air est (...) une détente éducative. (...) Le maître conduit, mais chaque enfant jouit d'une liberté d'action qui s'inscrit dans le cadre vivant d'une discipline collective nécessaire* »¹⁰⁶. Mais d'un autre côté, c'est tout un « canevas de travail » qu'il présente et cherche à diffuser par un travail de vulgarisation des textes officiels à l'attention des enseignants. Tout est pensé et organisé pour que puisse s'exprimer, à l'intérieur du cadre, la liberté d'action des élèves : le choix du thème général mêlant un centre d'intérêt (la forêt, la rivière, etc.) à une idée directrice (l'esprit

¹⁰¹ « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 ».

¹⁰² « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 ».

¹⁰³ « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 ».

¹⁰⁴ Henri Schlemmer, « Plein air », *Revue EPS*, n° 9 (1952): 12-13.

¹⁰⁵ Antoine Prost, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV, L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, Perrin (Paris, 2004), 37.

¹⁰⁶ A. Cousin, « Séance de plein-air, canevas de travail », *Revue EPS*, n° 17 (1953): 29.

d'équipe, l'esprit d'observation, etc.), l'organisation des effectifs en équipes, le choix des activités fixé en fonction de la saison, du milieu, de l'emplacement et du matériel. Plus encore, le canevas de travail comprend un modèle de présentation de la séance de plein air et des injonctions concernant la pédagogie et la conduite de la séance : « *un après-midi de plein air se conduit comme une leçon d'EP. L'intérêt en est sans cesse soutenu*¹⁰⁷. (...) *La séance de plein air est continue*¹⁰⁸. *Il ne doit pas y avoir de temps d'arrêt inutile* »¹⁰⁹. Ainsi, l'action gouvernementale peut compter sur les professeurs-formateurs pour servir de guide dans la mise en œuvre du mécanisme : libérer d'un côté pour mieux contraindre de l'autre. La liberté d'action des élèves jaillit dans un cadre restreint, celui de la saine « détente éducative »¹¹⁰.

Cependant, les enseignants d'EPS semblent contracter le sentiment que leurs élèves agissent en liberté, par l'intermédiaire de leur enseignement, même lors des séances d'EP dans l'établissement souvent « *marquées d'un caractère scolaire traditionnellement austère* »¹¹¹. L'évolution de la pédagogie¹¹², de la relation pédagogique, des formes de travail et des activités choisies, favorisent la libération de ses mouvements et de ses énergies et participent certainement en ce sens de la construction d'un tel ressenti : « *de tous les professeurs je connaissais le mieux les élèves. Ils se confient à nous, ils sont « vrais », ils sont libres* »¹¹³. Les élèves sont libres d'agir mais au sein d'une organisation pédagogique qui planifie des principes stricts à respecter pour conduire la conduite des élèves selon une certaine efficacité pédagogique. En ce sens le rôle du professeur d'EP semble évoluer vers un management moins directif à l'image de Pierre Parazols, professeur d'EP au lycée Michelet : « *il ne s'agit pas du « principe de liberté totale (...) l'activité de l'éducateur consiste non à entraîner ses élèves au travail mais à les y accompagner* »¹¹⁴. Cet enseignant issu de la voie royale de l'ENSEPS¹¹⁵, reprend presque mot pour mot les principes inspirés par la voie de l'éducation nouvelle formulés dans le Plan Langevin-Wallon. Dans ce dernier, le rôle des

¹⁰⁷ En gras dans le texte initial

¹⁰⁸ En gras dans le texte initial

¹⁰⁹ Cousin, *op. cit.*, p. 31.

¹¹⁰ Cousin, *ibid.* p. 29.

¹¹¹ « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 ».

¹¹² Dans un autre registre, Julien Fuchs, montre que les colonies de vacances s'inscrivent également dans une ère pédagogique nouvelle initiée notamment dans les stages de formation de moniteurs qui « *font alors la part belle aux connaissances psychopédagogiques sur l'enfant et l'adolescent* », Julien Fuchs, « La mise en place d'un service public des colonies de vacances en France (1944-1958) », in *Reconstructions physique et sportive en France sous la IV^e République 1946-1958*, par Frédéric Dutheil, Yohann Fortune, et Jean-Marc Lemonnier, Presses universitaires de Caen (Caen, 2018), 184.

¹¹³ Témoignage de M. R.T., professeur né en 1925, Caritey, *op. cit.*, p. 162.

¹¹⁴ Pierre Parazols, « Groupes et ateliers », *Revue EPS*, n° 8 (1951): 14.

¹¹⁵ Pierre Parazols, pionnier et collaborateur de la Revue EPS est professeur d'EP issu de la promotion 1943-1945 de l'ENSEPS.

maîtres doit être en effet « *important mais discret* ». Dans toutes les activités, « *leur rôle est celui d'un témoin et d'un conseiller. Ils n'imposent pas leurs solutions, mais ils aident, ils suggèrent, ils proposent* »¹¹⁶. Dans le même sens, pour Pierre Parasols, l'enseignant d'EPS « *encourage et intervient discrètement (...) il initie et achemine l'élève vers le travail personnel* ». Selon un témoignage d'un professeur d'EP né en 1928, l'enseignant d'EP « *doit être un guide familial* »¹¹⁷. Cependant, l'enseignant devient le centre d'un système double de régulation des élèves : *il contrôle l'assimilation et vérifie l'acquis*¹¹⁸. D'un côté l'effacement au profit de la liberté d'action de l'élève et de l'autre le contrôle et la vérification. En ce sens, Jean Pinturault, professeur à l'ENSEP jeunes gens reprend le flambeau réflexif d'un canevas possible de travail pour la leçon d'EP en insistant sur la double tâche de l'enseignant qui est à la fois de diriger et de conduire efficacement une leçon en privilégiant, lorsque l'espace et le matériel le permettent, « *le travail en liberté, avec le contrôle du maître [qui] nous paraît le seul rentable* »¹¹⁹.

En définitive, le management participatif des élèves semble conçu, à cette époque, à partir de l'existence d'un cadre de règles strictes qu'il s'agit avant tout de respecter. Selon Charly Machemehl et Jean-Pierre Lefèvre, « *la rigueur dans l'organisation fait partie des principes imposés. Elle est considérée comme une condition qui permet à l'enseignant d'assurer ses différents rôles* »¹²⁰. Diriger, surveiller, corriger, évaluer, tels sont les rôles relevés par ces auteurs à partir de l'organisation rigoureuses des principes que doit respecter l'enseignant. En ce sens le professeur d'EPS est « *une personne charismatique* »¹²¹ qui, lors des quatre premières semaines de l'année scolaire « *habitue ses élèves à ses méthodes, règle la discipline, assoit son autorité* »¹²². Mais malgré la rigueur apparente, à l'intérieur du cadre peuvent désormais s'exprimer des modes de régulation plus indirect où les attitudes de domination d'antan sont révoquées : « *l'art du pédagogue n'est pas celui du dresseur (...). Plus qu'un échange à sens unique, c'est un véritable dialogue qui doit s'établir entre l'enfant*

¹¹⁶ « Plan Langevin-Wallon, 1947 », Disponible sur internet : <http://escales.enfa.fr/wp-content/uploads/sites/7/2009/03/Plan-Langevin-Wallon.pdf>

¹¹⁷ Caritey, *op. cit.*, p. 170.

¹¹⁸ Parasols, *op. cit.*, p. 14.

¹¹⁹ Jean Pinturault, « Réflexions sur la leçon d'éducation physique », *Revue EPS*, n° 34 (1957): 8.

¹²⁰ Charly Machemehl et Jean-Pierre Lefèvre, « La gouvernance de l'éducation physique et sportive entre 1945 et 1967 : d'un modèle d'enseignement imposé vers une action régulée », *Staps*, n° 76 (2007): 129.

¹²¹ Chantal Amade-escot, « Profil de professionnalité recherchés et conceptions de la compétence dans les épreuves professionnelles des différents CAPEPS (1947-1989) », in *L'identité de l'éducation physique scolaire au XXe siècle: entre l'école et le sport*, par Jean-Paul Clément et Michel Herr, AFRAPS (Clermont-Ferrand, 1993), 369.

¹²² « Instructions ministérielles du 1er octobre 1945 ».

et l'éducateur (...). [Il a] le devoir d'en prendre l'initiative »¹²³. Ce principe qui humanise la relation pédagogique est soutenu par Mme Duchesne, inspectrice de la préfecture de la Seine. Les directives formulées par l'inspectrice suite à plusieurs inspections en 1957 et en 1958 de Mme P. vont en ce sens : pour devenir un bon professeur « elle devra (...), et j'insiste, établir plus de contacts humains »¹²⁴. Ainsi, « l'organisation des apprentissages doit être «ferme» mais pas «trop sévère »¹²⁵. Les inspecteurs veillent, surtout pour les enfants d'écoles primaires, à ce que l'enseignant dirige avec plus de souplesse. M. Dimanche, inspecteur chargé de la Préfecture de la Seine, souhaite une autorité « un peu moins rigide » et « un peu moins de rigueur dans l'allure générale de la leçon » menée par un enseignant à l'autorité très assurée¹²⁶.

Ainsi, à l'étage de la conduite des élèves il s'agit d'étudier les nouvelles techniques de gouvernement de la jeunesse scolarisée mises en œuvre par l'intermédiaire de l'enseignant qui semble devenir entre 1945 et 1958 ce manager bienveillant, « cet éducateur libéral éclairé »¹²⁷, « bon technicien à la pédagogie vivante, servie par une voix bien timbrée et une autorité naturelle »¹²⁸ qui « rayonne de sympathie »¹²⁹. Plus encore, le mécanisme, se complexifie et s'affine par l'intermédiaire du renouvellement scientifique permettant d'atteindre l'élève dans son intime par l'intermédiaire de la prise de conscience corporelle.

Conclusion

Nous avons tenté de décrire à travers un relevé d'indices et de mécanismes de pouvoir l'émergence d'un nouvel art de gouverner semblant reposer, quel que soit le niveau ou l'étage envisagé, sur la base de l'auto-gouvernement des inspecteurs, des enseignants et des élèves. En ce sens, nous avons cherché à explorer de quelle manière la rationalité néolibérale tend à structurer et organiser, sous formes d'inflexions depuis la Libération, « non seulement l'action

¹²³ Pierre Parazols, « Le groupe et l'équipe », *Revue EPS*, n° 6 (1951): 12.

¹²⁴ Archives du Rectorat de Créteil, « Professeurs retraités » : classeur n°2.3 ; cote personnalisée Duchesne_1957.1_RCC3PR23 : « Inspection du 7 décembre 1957, du 11 février 1958, du 25 mars 1958 ».

¹²⁵ Machemehl et Lefèvre, « La gouvernance de l'éducation physique et sportive entre 1945 et 1967 », 128.

¹²⁶ Archives du Rectorat de Créteil, « Professeurs retraités » : classeur n°2.2. ; cote personnalisée Dimanche_1958.1_RCC2PR22 : « Inspection du 25 novembre 1958 ».

¹²⁷ Prost, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV, L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, 37.

¹²⁸ Archives du Rectorat d'Orléans, non coté, « Personnel né en 1928 » ; cote personnalisée : Berthoumieu_1958.1_ARO-An1928, « Inspection du 19 mars 1958 ».

¹²⁹ Archives du Rectorat d'Orléans, non coté, « Personnel né en 1927 » ; cote personnalisée : Haure-Place_1958.1_ARO-An1927, « Inspection du 1^{er} février 1958 ».

des gouvernants, mais jusqu'à la conduite des gouvernés eux-mêmes »¹³⁰. Or, il apparaît qu'à travers un réseau hétérogène d'acteurs, de textes, de discours, d'expériences, d'expérimentations, d'institutions, les mêmes mécanismes de pouvoir semblent opérer en simultané à chaque étage, conduisant sur le même registre la conduite des inspecteurs, des enseignants et des élèves. Ces mécanismes se construisent autour de l'alliage habile de différents procédés tels que laisser libre court à la personnalité, liberté d'action, liberté pédagogique, ou encore libre prise de conscience. Se forment et s'implantent, au moins dans les discours, des modes de management plus souples, incitatifs et participatifs dont les effets de pouvoir visent à produire des comportements tels que l'auto-contrôle, l'auto-limitation, l'auto-discipline, l'auto-gouvernement, l'auto-adhésion, l'assujettissement, l'investissement, l'engagement, le dévouement, le surpassement, l'augmentation de l'efficacité pédagogique, de la production et de la productivité.

Ainsi, le dirigisme, volonté politique de l'immédiat après-guerre pour mener la conduite étatique, ne semble pas faire recette après 1945. Les années 1948-1951 préparent le retour au libéralisme dans la mesure où le dirigisme « *ne parviendrait pas en effet à dynamiser assez vite l'économie* »¹³¹. Au regard de la nécessité de produire pour reconstruire et moderniser, de l'évolution des mentalités, de la société, de la croissance démographique et économique, du renouvellement du contexte scientifique, l'EPS est tout à fait perméable à la mise en œuvre de ces nouvelles techniques de gouvernement par la liberté qui semble faire le jeu d'un nouveau pouvoir : « *cette logique qui consiste à diriger indirectement la conduite est l'horizon des stratégies néolibérales de promotion de la « liberté de choisir »* »¹³². Ce gouvernement par la liberté vise à enjoindre les inspecteurs, les enseignants et les élèves à se conformer d'eux-mêmes à certaines normes¹³³ inscrites au cœur de l'œuvre biopolitique de la IV^{ème} République : amener des millions de jeunes à pratiquer des activités physiques pour qu'ils intériorisent des comportements sécuritaires et développent des habitudes d'hygiène durables. De tels comportements permettront d' « *utiliser cette population comme machine pour produire, pour produire des richesses, des biens, produire d'autres individus* »¹³⁴.

¹³⁰ Dardot et Laval, *op. cit.*, p. 13.

¹³¹ Pascale Goetschel et Bénédicte Touchebœuf, *La France contemporaine*, Librairie générale française (Paris, 2004), 201.

¹³² Dardot et Laval, *op. cit.*, p. 300.

¹³³ Dardot et Laval, *Ibid.*, p. 15.

¹³⁴ Michel Foucault, « Les mailles du pouvoir », in *Dits et écrits II, 1976-1988*, Gallimard, Quarto (Paris, 2001), 1012.